

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



38^{ème} Rallye Régional de *Bonaguil*

Le 08 et 09 Mars 2025 2025



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **20 Janvier 2025**

Ouverture des engagements : **20 Janvier 2025**

Clôture des engagements : **03 Mars 2025 2025**

Parution du carnet d'itinéraire : **02 Mars 2025 2025**

Dates et heures des reconnaissances : **Le dimanche 02 Mars 2025 2025 de 10h00 à 16h00**

Le samedi 08 Mars 2025 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Vérifications administratives le : **08 Mars 2025 de 13h15 à 18h15**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Vérifications techniques le : **08 Mars 2025 de 13h30 à 18h30**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Heure de mise en place du parc de départ le : **08 Mars 2025 à 10h30**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **08 Mars 2025 à 17h30**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

PC : **Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Publication des équipages admis au départ le : **08 Mars 2025 à 18h45**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel et sur les sites FFSA et CHRONOLIVE

Publication des heures et ordres de départ le : **09 Mars 2025 à 18h45**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Briefing des voitures d'encadrements **08 Mars 2025 à 18h00**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Départ de l'étape : **« parc de Bouy » à 8h00**

Publication des résultats partiels le : **Dimanche 09 Mars 2025 2025**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Arrivée : **Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Vérification finale le : **09 Mars 2025 Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 09 Mars 2025, 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Remise des prix le : **Dimanche 09 Mars 2025, 30 minutes après la publication des résultats, Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **GASCOGNE AGENAIS** organise :

Le **38^{ème} Rallye régional de Bonaguil** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 07/01/2025 sous le numéro **3** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **51** en date du 07/01/2025.

Comité d'Organisation

Président : **Temprano Yannick**

Membres : **Baras Jean-Pierre / Baras Hélène**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **158 Chemin de Brugou - 47500 Montayral**

Téléphone : **Temprano Yannick : 06.37.67.74.04**

Mail : **ecurieautoduhautbois-fumel@orange.fr**

Permanence du Rallye : **Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Lieu, date, horaire : **Les 08 et 09 Mars 2025 2025 de 8h30 à 20h00**

Organisateur technique

Nom : **Ecurie automobile du haut bois**

Adresse : **158 Chemin de Brugou
47500 Montayral**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. FOURCADE Annie Licence n°15323
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. COMBE Robert.....Licence n°11108 M.BLUTEAU Daniel..... Licence n°2974
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Fourcade Annie Licence n°15323
Directeur de Course	M.DEMOULINS Roger Licence n°4799
Directeur de Course Adjoint	En cours
Directeurs de Course Adjoint PC	M. CHEVALIER Guy..... Licence n°3531
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	En cours M. RAYMOND Jean-Pierre..... Licence n°12215
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. PERRIER Jean-Pierre.....Licence n°21244 M. MASDIEU Pierre..... Licence n°169437
Commissaire Technique responsable	FOURCADE Alexandre Licence 28760 SANGOIGNET Jean-Jacques Licence 288229 M. LARQUEY SergeLicence n°8454
Médecin chef	M. CARPENTIER Dominique & DOMEQ Jean Pierre
Chargés des relations avec les concurrents	Mme. JECKER Renée Licence n°11119
Juges de faits	Mme. NOBLE MoniqueLicence n°120099
Chargé des relations avec la presse	M. QUIOC Philippe Licence n°204054
Chronométrateurs	M. GRENEREAU Jean-Pierre..... Licence n°15324 Mme ZONTA Christiane..... Licence n°45048 Mme DUFAU Corinne.....Licence n°36719 M.RUBAILT Bernard. Licence n°220582
Classement	M. BERGERON Sylvain Licence n°_50286 M.DELMOND-DESMOULINS Colette Licence n°48038

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye **38^{ème} Rallye régional de Bonaguil** compte pour

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud
- Challenge des commissaires de la ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud
- Challenge de l'ASA Gascogne Agenais

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **38^{ème} Rallye régionale de Bonaguil**

Doit adresser à : **Ecurie Automobile du Haut Bois**
Chez Mme Baras Hélène
1597 Route de Melis « Gigoutoux »
47500 Cuzorn

Email : hb.ecurie@hotmail.com – Tél : 06.88.50.73.50

Secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 03 Mars 2025 2025**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- **280€ si un concurrent membre de l'ASA Gascogne Agenais**
- **270€ si les deux concurrents membres de l'ASA Gascogne Agenais**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée **sur le parking devant la Cité Scolaire de Fumel et Avenue Charles de Gaulle à Fumel 47500** (plan en annexe)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif remis lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 38^{ème} Rallye régional de Bonaguil représente un parcours total de 105.5 km.

Il est divisé en **une** étape et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **40,800 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES1-3-5 : Saint Martin 5 km (plan joint en annexe, voir détails RTS)

ES 2-4-6 : Bonaguil 8.6 km (plan joint en annexe, voir détails RTS)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le dimanche 02 Mars 2025 de 10h00 à 16h00

Le samedi 08 Mars 2025 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Numéro de reconnaissance à l'avant droit sur le pare-brise et à l'arrière au milieu du vitrage

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu dimanche 09 Mars 2025 à la sortie du parc fermé à la fin du rallye et après validation du classement par le collège.

Les concurrents seront appelés à se présenter à la sortie du parc fermé avec leurs autos de courses dans l'ordre décroissant de l'arrivée.

Scratch : 1^{er} 400€, le 2^{ème} 350€, le 3^{ème} 300€

Classes

Les classes suivantes seront regroupées :

- En groupe A : A7S avec A7K

- En groupe R : R1 avec R1A et R1B, R2 avec R2B et R2C, R3 avec R3C, R3D et R3T

Partants	De 1 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
Classement			
1^{er}	150€	200€	250€
2^{ème}		120€	150€
3^{ème}			100€
4^{ème}			50€

Les primes scratch et classe ne sont pas cumulables.

Prix pour les féminines : Equipage 100% féminin, 1^{er} 200€ et un coffret massage et détente en duo, 2^{ème} 100€

Les primes pour les équipages 100% féminin sont cumulables avec les primes scratch et classe.

Chaque femme à l'arrivée du Rallye se verra remettre une rose lors de la remise des prix.

Toutes les primes en numéraire seront attribuées dans leur intégralité à condition de plus de 80 partants. Entre 60 et 80 partants les primes seront divisées de 25%, entre 50 et 60 partants les primes seront divisées de 50% et si moins de 50 partants les primes seront supprimées.

Les chèques correspondant à la remise des prix seront expédiés par courrier à l'adresse indiquée sur l'engagement minimum 48H après le rallye.

Les coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du scratch et à chaque premier de classe.

Un engagement gratuit pour le Rallye de Bonaguil 2026 sera offert à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné, moderne et VHC confondus (même absent à la Remise des Prix).